

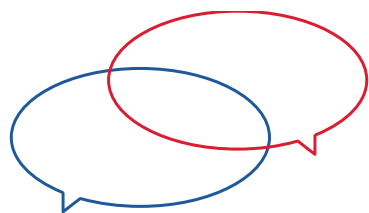
## BILAN DU GARANT

STEP : PROJET DE CREATION D'UNE INTERCONNEXION  
GAZIERE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE A L'EST DES  
PYRENEES

CONCERTATION  
POST-CONCERTATION PRÉALABLE

Mars 2018– Mars 2019

Anne-Isabelle PARDINEILLE  
Désignée par la Commission nationale  
du débat public



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

Le 21 mars 2019

# Rapport du garant STEP

Mars 2018 – Mars 2019

## SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	4
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE .....	7
Bilan synthétique de la concertation préalable.....	7
Principaux enseignements et recommandations à l'issue de la concertation préalable .....	7
Conclusion des garants à l'issue de la concertation préalable .....	8
SUITES DONNÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE À LA CONCERTATION PRÉALABLE.....	8
Décision du Maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable : le 27 mars 2018 .....	8
Les mesures envisagées dans le cadre de la poursuite des études concernant : .....	9
ORGANISATION ET MODALITÉS DE CONCERTATION .....	10
Communication en continue avec les parties prenantes.....	10
Ateliers thématiques.....	10
Consultation transfrontalière.....	11
MISSIONS DU GARANT .....	11
Objectifs de la mise en place d'un garant post-concertation .....	11
Suivi des processus de participation et des actions .....	12
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION .....	12
Un processus de concertation continu .....	12
INFORMATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PORTEE A LA CONNAISSANCE DU GARANT ET DE LA CNDP, CONCERNANT LE SUIVI DU PROJET STEP .....	12
Une situation tendue .....	12
La concertation mise en veille .....	13

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE : TIGF. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE**  
40, avenue de l'Europe  
CS 20522  
64010 PAU cedex
- **CONTEXTE :**  
*« STEP est un projet européen porteur d'opportunités pour les territoires concernés »*  
Mais, des territoires sensibles notamment du fait de nombreuses infrastructures les traversant.
- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION : voir carte p. 5**
- **OBJECTIFS :**  
Le projet « South Transit East Pyrenees » consiste à créer une interconnexion entre les réseaux de transport de gaz naturel de la France et de l'Espagne à l'Est des Pyrénées.
- **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :**  
Il s'agit d'une canalisation enterrée de gaz naturel entre la station de compression de Barbaira (Aude) et la frontière (à l'Est des Pyrénées-Orientales) de 120 km et d'un diamètre nominal de 900mm. Le gaz y circule à une vitesse d'environ 20km/h et à une pression maximale de 80 bars. La canalisation est constituée de tubes en acier dont l'épaisseur est déterminée par la réglementation (entre 10mm et 19mm, selon l'environnement et l'urbanisation aux abords de l'ouvrage). Elle est revêtue de polyéthylène ou de polypropylène afin de la protéger des chocs et de la corrosion. Elle est enterrée au minimum à 1 mètre de profondeur, avec un grillage avertisseur à haute résistance mécanique positionné à 40 cm au-dessus de la canalisation. Une fibre optique de détection d'agression est déroulée sur le grillage pour signaler et prévenir d'éventuels incidents dus à des agressions mécaniques.
- **COÛT :**  
290 millions d'euros.
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉ :**  
2022



**Zoom sur le projet STEP** (source : Dossier de concertation)

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- La décision d'organiser une concertation préalable a été prise par la CNDP le 5 juillet 2017.
- Les garants ont été désignés à cette même séance : Anne-Isabelle PARDINEILLE et Michel HABIG.
- Validation du dossier de concertation par la CNDP : 4 octobre 2017.
- Dates de la concertation : du 21 novembre 2017 au 23 janvier 2018.
- Validation du bilan par la décision n° 2018/21/STEP/3 de la CNDP du 5 mars 2018 et nomination de Mme PARDINEILLE comme garant de la phase de post-concertation préalable.

- **PERIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 95 communes.
- 2 départements : Aude et Pyrénées -Orientales.
- 1 région : Occitanie.

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 450 exemplaires du dossier de concertation distribués et 1250 synthèses cartographiques.
- 250 plaquettes « STEP en bref » distribuées.
- 95 kits d'information sur le projet et la concertation mis à disposition dans chacune des mairies.

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- Conférence de presse d'ouverture à Perpignan le 21 novembre 2017.
- 7 rencontres territoriales : 106 participants et 7 réunions publiques : 140 participants.
- Deux réunions/bilan de clôture : à Perpignan et Narbonne les 22 /23 janvier 2018 : 121 participants.

- **PARTICIPANTS :**

- 1609 connexions au site internet. 8366 pages visionnées.
- 11 contributions reçues via le site internet STEP.
- 5 contributions reçues par les garants via la boîte mail dédiée (+1 hors délais).
- 2 cahiers d'acteurs (Conseil Départemental 11 et Chambre Commerce et Industrie 11).
- 1 contribution dans le registre de concertation + 1 courrier postal (double d'un mail).
- 137 contributions pendant les réunions publiques et rencontres territoriales.
- Soit un total de 156 contributions qui se décomposent en 517 expressions.

# RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

## Bilan synthétique de la concertation préalable

La concertation concernant le projet de création d'une interconnexion gazière entre la France et l'Espagne à l'Est des Pyrénées, projet STEP, s'est déroulée dans un climat de sérieux et de sérénité (à peine troublé par la manifestation du 22 janvier à Perpignan). Le maître d'ouvrage TIGF a produit des documents d'information de qualité et s'est montré constamment disponible et ouvert aux interrogations, affirmations, oppositions, exprimées par le public au cours des réunions.

La participation du public n'a pas été importante mais constante au long des 9 réunions publiques et de bilan. La fréquentation du site internet a été continue et de très bon niveau par rapport à la moyenne des concertations préalables. La possibilité de s'exprimer par écrit (internet, courrier, registre, sms) a été peu utilisée, y compris par les personnes morales et les associations par le biais de cahiers d'acteur.

Les acteurs institutionnels et les élus ont répondu présent aux rencontres territoriales, mais se sont fait discrets aux réunions publiques.

La couverture médiatique tout au long de la procédure a été exceptionnelle.

On peut regretter que l'importance des moyens de communication mis en œuvre n'ait pas suscité une participation plus massive, mais le projet a intéressé dans sa globalité, particulièrement dans ses nombreux enjeux et sa compatibilité avec le milieu destiné à le recevoir.

Face à la complexité des enjeux soulevés, l'amélioration apportée aux connaissances du public, en ce qui concerne l'univers économique et réglementaire des différents acteurs (producteurs, transporteurs, distributeurs), sur une échelle allant de leur chaudière aux flux mondiaux de gaz, a donné à chacun les outils pour se positionner plus justement, en dépassant l'attitude NIMBY. En effet, devant le contexte territorial, c'est l'opportunité du projet bien au-delà du cadre des fuseaux d'études, qui a souvent interrogé et amené à débattre sur la politique énergétique dans son ensemble, face aux enjeux climatiques et environnementaux.

Cette concertation sur un simple projet de connexion gazière a montré le désir d'un certain nombre de citoyens de pouvoir participer aux choix nationaux en matière de politique énergétique, qui a certainement pu se réaliser, en participant au débat public, qui a suivi, sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie, organisé par la CNDP.

## Principaux enseignements et recommandations à l'issue de la concertation préalable

- Il faut différencier les réactions, à priori, au principe même du projet, des contestations : sur les choix européens de politique énergétique et des financements inhérents ou sur l'intérêt collectif de ce choix énergétique. L'acceptabilité du projet sera plus difficile à obtenir de la part des premiers alors que les seconds ont parfois revisité leur opinion au regard des informations délivrées.
- Il sera sans nul doute nécessaire de continuer d'informer, d'expliquer le projet et l'organisation complexe de la filière en amont de la distribution, car le public connaît mal le métier de transporteur et de stockeur de gaz, son environnement technique, économique et juridique et son futur rôle dans la transition énergétique. Le principe d'une concertation longue avec les acteurs dont les enjeux sont particulièrement forts ou avec les représentants des partenaires locaux (élus, institutions, syndicats, associations...) n'a plus à démontrer son utilité. C'est elle qui permet leur réelle association à la construction d'un projet ;
- Elle doit être assortie, au plus près des habitants, à la prise en compte de l'inquiétude des territoires sensibles sur les effets cumulés de la succession d'infrastructures les impactant. Une des réponses à cette inquiétude pourrait être de l'associer à la construction progressive d'un corpus de connaissance concernant

l'insertion du projet dans l'environnement existant. Ceci, afin que le public puisse s'assurer que toutes les garanties soient prises pour permettre une insertion harmonieuse, voire bénéfique de la canalisation, en compatibilité avec le milieu.

Les questions liées à l'impact du projet sur les milieux naturels et la biodiversité ont été plutôt l'apanage des spécialistes, sauf celles liées à la problématique de l'eau, qui est une préoccupation largement partagée. Les spécialistes des questions environnementales, s'ils n'ont pas marqué une réelle hostilité au projet, ont souligné l'importance d'être associés aux études scientifiques des impacts sur les milieux naturels, qui sont un moyen d'accroître le niveau de connaissances dont chacun dispose, de l'améliorer, en les partageant.

- Pour que le porteur de projet puisse intégrer tous les enjeux des territoires traversés et aboutir à un tracé, non seulement de moindre impact, mais encore porteur d'opportunités, il me paraît essentiel que le public ou ses représentants, les spécialistes de l'environnement et les décideurs usent de toutes leur capacité à agir. Pour cela il faut s'informer, se regrouper, argumenter, proposer, profiter des espaces de consultation et de concertation qui seront offerts à la suite de l'étape qui s'achève.

## Conclusion des garants à l'issue de la concertation préalable

L'association du public (individuel ou représenté collectivement) de manière loyale et transparente nous semble donc être un élément de réussite dans les choix des options de passage et plus largement dans la réalisation de cette infrastructure. Le partage des connaissances avec les « sachants » des associations environnementales, les techniciens et les élus de terrain, ou les simples citoyens soucieux de leur territoire est un facteur essentiel de l'enrichissement des projets et permet d'avancer sur la voie d'une meilleure acceptabilité des impacts et de leur atténuation. C'est pourquoi nous recommandons à TIGF, s'ils décident de poursuivre le projet STEP, de persévérer dans le processus enclenché dès 2016, et dont la « Concertation préalable » ne fut qu'une étape, en proposant les moyens qu'il a évoqué lors des réunions/bilan et qu'il jugera les plus adaptés à la concertation, qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique et au-delà.

## SUITES DONNÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE À LA CONCERTATION PRÉALABLE

### Décision du Maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable : le 27 mars 2018

Après avoir pris acte des recommandations des garants et après les avoir reformulées :

- de persévérer dans le processus enclenché dès 2016, et dont la « concertation préalable » ne fut qu'une étape, en proposant les moyens qu'il a évoqué lors des réunions/bilan et qu'il jugera les plus adaptées à la concertation, qui se poursuivra jusqu'à l'enquête publique et au-delà ;
- d'associer le public (individuel ou représenté collectivement) de manière loyale et transparente ;
- de partager des connaissances avec les « sachants » des associations environnementales, les techniciens et élus de terrains, ou les simples citoyens soucieux de leur territoire, facteur essentiel de l'enrichissement du projet, de la réussite dans les choix des options de passage en vue d'une meilleure acceptabilité des impacts et de leur atténuation.



La décision prise est de :

- retenir le fuseau Est pour y rechercher un couloir de passage dit « de moindre impact » d'une largeur moyenne de 100 mètres ;
- suivre les recommandations du bilan des garants de la CNDP ;
- prendre en considération les préoccupations soulevées en concertation ;
- poursuivre les études du projet STEP en continuant à y associer les parties prenantes concernées et le public.

### **Les mesures envisagées dans le cadre de la poursuite des études concernent :**

- les enjeux liés au projet,
- la préservation de l'environnement, des paysages et du cadre de vie,
- l'accompagnement de la transition énergétique,
- les activités agricoles et les retombées économiques,
- la sécurité.

C'est-à-dire une prise en compte ...

par des actions de politique générale de TEREKA,

- s'inscrire dans les efforts de recherche et développement sur la production énergétique de demain,
- poursuivre la démarche ERC,
- maintenir la sécurité comme priorité absolue,

ou des actions ciblées,

- organisation d'ateliers thématiques et partage des données environnementales recueillies,
- mise en place avec les acteurs de l'économie locale d'une « convention de partenariat en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale »,
- établissement d'un protocole inter départemental adapté et équitable pour l'ensemble des exploitants agricoles...

... des thématiques principales issues de la concertation préalable (pour le détail de ces mesures cf. Concertation préalable STEP. Décision du Maître d'ouvrage. Mars 2018).

## ORGANISATION ET MODALITÉS DE CONCERTATION

### Communication en continue avec les parties prenantes

→ Rencontres territoriales les 18 et 19 septembre 2018 pour présenter et échanger sur une étude concernant les vecteurs de gaz renouvelables et en particulier les potentialités du biométhane dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales commandée par TEREKA à SOLAGRO.

→ Dans le cadre de la démarche volontaire pour la mise en place d'une convention pour l'emploi et l'insertion sociale, après envoi d'une proposition en accord avec la Fédération Régionale des TP, rencontre le 16 novembre du Conseil Départemental de l'Aude et de la DIRECTE.

→ Les administrations ont été tenues informées en continu de l'avancement des études par courrier avec propositions de rencontres (20/07 Chambre d'agriculture des P.O, 16/10 DRAC, 17/10 DREAL, 5/12 UDAP 11, 12/12 DREAL Ecologie, 19/12 DDTM 66).

→ Un rendez-vous avec le nouveau Préfet des Pyrénées Orientales a eu lieu le 19/07

→ Les mairies ont été informées de l'actualité du projet par plusieurs courriers :

→ Le 17/04/2018 : information des mairies restant concernées ou non par le fuseau d'étude pour donner suite à la concertation préalable

→ Le 07/06/2018 : point d'information du projet portant sur l'organisation des ateliers thématiques territoriaux, et communication de l'accès aux comptes rendus

→ Le 04/09/2018 : point d'information et demande de rendez-vous en mairie afin d'actualiser les connaissances de TEREKA sur les projets de développements des communes concernées par les études (développement urbain, industriel...)

→ Le 20/02/2018 : courrier d'information aux communes (et à plusieurs institutions dont les Associations de Maires des deux départements, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux, Préfets, CCI), portant sur la décision des régulateurs Français et Espagnol de refuser la demande d'investissement du projet STEP, avec information de la poursuite de certaines études de terrain.

→ Le public a été informé en continu via le site internet dédié au projet :

Le bilan de la concertation préalable a été publié le 05/03/ et la réponse de TEREKA le 27/03.

Un espace dédié à la post concertation existe sur le site, il contient les comptes-rendus des réunions de coordination et les comptes-rendus de synthèse des ateliers thématiques.

Les citoyens concernés peuvent s'abonner aux alertes du projet.

La boîte mail et une équipe dédiée pour répondre aux questions est toujours opérationnelle.

Des interviews de M. BOCHE, responsable projet, et des points presse ont été régulièrement publiés dans la presse locale.

### Ateliers thématiques

TEREKA a respecté une des recommandations des garants en organisant des ateliers thématiques, qui abordent les principaux thèmes soulevés par les acteurs locaux, lors de la concertation préalable.

Trois thématiques avaient été identifiées :

→ l'eau – hydrologie, irrigation (Aude et P.O.) ;

- l'incendie – prévention, opportunités de participer à la protection du massif forestier contre l'incendie (Aude et P.O.) ;
- la traversée du massif des Albères (Pyrénées-Orientales)- paysages, suberaie, hydro-géologie qui a été intégrée rapidement après accord des participants à l'atelier « Eau PO » .

Les ateliers thématiques sont une traduction concrète de l'engagement du maître d'ouvrage : ils visent à enrichir le processus d'étude en y associant les organismes et personnalités compétentes localement, pour traiter de thèmes soulevés lors de la concertation.

Cinq réunions de cadrage ont eu lieu du 23 au 25 mai 2018.

Une réunion spécifique sur les compensations forestières dans la suberaie catalane a été demandée, elle a eu lieu le 6 juillet 2018.

A l'issue de ces ateliers TEREKA s'était engagé à présenter aux participants un point sur l'avancement des études à l'automne 2018.

Des réunions de restitutions intermédiaires des 5 ateliers ont eu lieu entre le 9 et le 11 octobre 2018. Elles ont permis d'informer les participants de l'avancée des études et des actions depuis les réunions de cadrage, d'échanger sur les options de passage envisagées à ce stade par TEREKA (couloirs de 100 m) et de dresser la liste complémentaire des actions à mener dans le cadre de la poursuite des études.

Ces rencontres ont permis à une cinquantaine d'experts, représentant près de 40 organismes locaux de se rencontrer autour du projet et de dialoguer entre eux et avec TEREKA.

Ces ateliers ont permis à TEREKA, de son propre aveu, d'enrichir considérablement leur réflexion autour du projet. L'agence FRANCOM a réalisé, d'après le travail fait en atelier, des tableaux synthétiques dans lesquels à chaque préoccupation exprimée en concertation, correspondent plusieurs enseignements tirés des Ateliers, auxquels correspondent à leur tour des actions ciblées par TEREKA. (Cf. Projet STEP : principaux enseignements des ateliers thématiques Mai/octobre 2018.)

## Consultation transfrontalière

ENAGAS et TEREKA ont élaboré et soumis à leurs ministères respectifs, un concept de consultation du public au titre des projets PIC (Directive Européenne) en vue d'organiser une consultation publique transfrontalière :

Ces concepts de participation ont été validés par les autorités compétentes :

- Le 25/10, par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) pour le Concept TEREKA.
- Le 23/10 par le MINETAD (Ministerio Energia Turismo y Agenda Digital) pour le concept ENAGAS.

## MISSIONS DU GARANT

### Objectifs de la mise en place d'un garant post-concertation

Le garant a été nommé pour veiller au respect des engagements pris par le Maître d'Ouvrage à l'issue de la concertation.

Les préconisations des garants à l'issue du bilan, acceptées par le M.O. dans son mémoire en réponse, se devaient d'être suivies.

L'information et l'offre de possibilités d'expression pour le public devaient être contrôlées.

## **Suivi des processus de participation et des actions**

Une première phase théorique a consisté à étudier les mesures prévues par TEREGA pour répondre points par points aux enseignements de la concertation préalable, à prendre connaissance des actions envisagées et à discuter avec eux des modalités pratiques.

Tout au long de l'année j'ai vérifié la vitalité du site internet et sa mise à jour régulière.

La phase pratique a consisté à accompagner TEREGA sur quelques rendez-vous de terrain où ma présence était particulièrement indiquée et à suivre de manière systématique toutes les réunions des Ateliers thématiques.

J'ai été constamment mise au courant par mail ou contact téléphonique des avancées des études, des points positifs ou négatifs concernant le devenir du projet et j'ai reçu des compte rendus de rendez-vous ou de réunions auxquelles je n'avais pas participé.

## **AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION**

### **Un processus de concertation continu**

Cette deuxième phase s'inscrit dans la continuité du processus de concertation engagé par TEREGA dès 2016 et vient en complément de la concertation préalable. C'est un travail de longue haleine, qui se construit laborieusement par des actions d'information, de communication, de réflexion et de partage des connaissances mises en commun, puis analysées et synthétisées pour être accessibles à tous. Lors des Ateliers une dynamique commune autour du moindre impact était très perceptible. Un socle commun de connaissances autour du projet s'est constitué.

Pour l'ensemble des acteurs, ces deux périodes d'Ateliers ont été très productives et ont constitué une agréable surprise pour le MO, qui ne s'attendait pas à en retirer tant de bénéfices.

Le grand public s'est peu manifesté et n'a pas été sollicité (pas de réunions publiques comme lors de la CP) mais il a été en mesure de s'informer des travaux en cours et des résultats des Ateliers, via le site internet et par les points presse réguliers.

Les processus de concertation mis en place ont parfaitement joué leurs rôles au niveau du monde institutionnel, professionnel et associatif ; si la concertation se poursuit, il sera sans doute nécessaire de trouver des moyens de poursuivre et d'amplifier l'information et la participation au niveau du grand public, peu audible lors de cette deuxième phase.

## **INFORMATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE, PORTEE A LA CONNAISSANCE DU GARANT ET DE LA CNDP, CONCERNANT LE SUIVI DU PROJET STEP.**

### **Une situation tendue**

Le projet STEP est inscrit depuis novembre 2017 dans la liste des Projets d'intérêt Commun – PIC – à ce titre dans le cadre du processus Européen associé, TEREGA et ENAGAS ont déposé le 23 juillet 2018, auprès des régulateurs français, espagnols et portugais, une demande d'investissement. Les régulateurs français et espagnols ont rejeté la demande d'investissement sans associer le régulateur portugais. Ce vice de forme a conduit TEREGA à déposer un recours gracieux. D'autre part l'ACER (Agence de coopération des régulateurs) homologue européen des régulateurs nationaux devrait être amenée à prendre position sur le projet.

## La concertation mise en veille

A l'heure actuelle le planning des études est freiné même si certaines études de terrain (inventaire faune/flore) se poursuivent.

*« Le suivi post concertation n'est pas remis en question à ce stade mais le calendrier de reprise des réunions thématiques, et de la concertation transfrontalière sera décidé en fonction des étapes de validation et de poursuite du projet ».* Cf. Courrier de TEREGA adressé le 6 mars 2019 à la CNDP sous couvert de la garante.

Dans ce courrier TEREGA s'engage à nous tenir informé de l'évolution de la situation.

**Le 21 Mars 2019**

**Anne-Isabelle PARDINEILLE**



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)